

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON ET L. DE COSTER.

3^e SÉRIE. — TOME VI.



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1862



LES MONNAIES

DES

COMTES DE LIMBURG-SUR-LA-LENNE.

PL. XIV ET XV.

Le comté de Limburg-sur-la-Lenne ou de Hohenlimburg se trouvait dans la Westphalie, à l'est du comté de La Marck, dont il formait presque une enclave. On ne doit pas le confondre ni avec notre ancien duché de Limbourg, qui s'étendait sur les bords de la Meuse, ni avec la seigneurie de Limburg-sur-la-Lahn, au pays de Nassau, ni, enfin, avec le comté de Limpurg, situé sur les confins de la Franconie et de la Souabe. L'histoire des comtes de Limburg-sur-la-Lenne fut écrite par Kremer, qui l'inséra dans le second volume de son ouvrage : *Beiträgen zur Jülichischen Geschichte* ⁽¹⁾. Un assez grand nombre d'anciens documents des comtes de Limburg se trouve, dans Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins* ⁽²⁾. M. Grote a traité avant nous de la numismatique de Limburg, dans les *Blätter für Münzkunde* ⁽³⁾ ; mais le nombre des mon-

(1) Manheim, 1769.

(2) Dusseldörff. 1840-1858, tt. I-IV.

(3) Hanovre, 1837, t. III, pp. 114 et suiv.

naies que nous publions est trois fois plus considérable que celui des pièces décrites par le savant Allemand.

Les comtes de Limburg descendent, comme ceux de La Marck, d'une branche collatérale de la première maison des comtes de Berg (au pays de Juliers). A la suite d'un partage on créa le comté d'Altena, dont plus tard fut démembre le comté d'Isenburg ⁽¹⁾ et dont le reste forma le comté de La Marck. Frédéric, fils du fondateur du comté d'Isenburg, s'appela, dans les chartes, Frédéric d'*Altena*, jusqu'en 1223, époque à laquelle il prit le nom d'*Isenburg*. Ayant été mis au ban de l'Empire, Frédéric vit son parent, le comte de La Marck, s'emparer de son patrimoine (1226). Le duc Henri de Limbourg et le comte de Berg, alliés par le sang au comte d'Isenburg prirent seuls son parti. Ce dernier parvint enfin à faire restituer à Thierry, fils de Frédéric d'Isenburg, une partie des états de son père, c'est-à-dire le château de Limburg-sur-la-Lenne avec le territoire environnant. Thierry I prit tantôt le nom d'*Isenburg*, tantôt celui de *Limburg*, qu'il conserva exclusivement à partir de 1268. Thierry I est donc, à proprement parler, le fondateur du comté de Limburg et l'auteur des deux branches de l'illustre maison de Limburg, celle des comtes de *Hohen-Limburg*, et celle des seigneurs, puis comtes de *Limburg-Styrum*.

Nous parlerons tantôt des descendants de Jean, fils aîné de Thierry, qui mourut avant lui et devint la souche des Hohen-Limburg.

Le second, Éverard, posséda la seigneurie de Styrum ou

(1) Isenburg ou Isenberg, château sur la Ruhr, près d'Hattingen.

Stierheim, située sur les limites des comtés, puis duchés de Clèves et de Berg. Ses successeurs, tout en conservant le nom de Limburg, portèrent seulement le titre de seigneur et s'appelèrent « *von Limburg herren zu Styrum,* » jusqu'à ce qu'en 1508, à l'extinction de la branche de Hohen-Limburg, ils reprirent la qualification de comte. Au xvi^e siècle et au xvii^e, les comtes de Limburg-Styrum firent deux riches alliances ; d'abord un mariage avec l'héritière de la maison de Wisch (en Gueldre), qui leur apporta les seigneuries de Bronckhorst et de Borkelo, puis un autre avec la dernière descendante des comtes de Schauenburg, qui leur valut la seigneurie de Gehmen.

Le comte Otton de Limburg-Styrum, en mourant, en 1644, laissa trois fils ; dès lors, il y eut de nouveau trois branches, celle de *Limburg-Styrum-Styrum*, éteinte en 1740, celle de *Limburg-Styrum-Gehmen*, éteinte en 1797 dans la personne d'Auguste, prince-évêque de Spire⁽¹⁾, enfin, celle de *Limburg-Styrum-Bronckhorst*, qui existe encore de nos jours en Belgique et en Hollande.

La branche aînée, celle des comtes de Hohen-Limburg, fut très-puissante aux xiv^e et xv^e siècles. Elle battit monnaie, non-seulement à Limburg même, mais aussi à Rellinghausen et à Broich. A Rellinghausen, où ils possédaient un château, les comtes de Limburg frappèrent, comme avoués

(1) Auguste de Limburg-Styrum, prince-évêque de Spire, frappa, en cette qualité, des *thalers*, des *demi-thalers* et leurs subdivisions, dont des exemplaires sont décrits dans les catalogues de Renesse, Welz de Welenheim, de Crane d'Heysselaer, de Jonghe, etc. Toutes ces monnaies portent la date de 1770, année de l'inauguration d'Auguste, et la légende des *thalers* et *demi-thalers* rappellent l'événement.

du chapitre noble de dames. Cette qualité, qu'ils avaient comme successeurs de Frédéric d'Isenburg, leur donnait la juridiction sur les biens du monastère et leur procurait de riches revenus. La seigneurie de Broich ⁽¹⁾ était située sur les confins des comtés, puis duchés de Berg et de Clèves, entre la seigneurie de Styrum et les abbayes d'Essen et de Werden; elle était traversée par la Ruhr, rivière qui reçoit la Lenne et se jette elle-même dans le Rhin à Ruhrort, près de Duisburg. Broich passa dans la maison de Hohen-Limburg par alliance, en 1372.

On ne connaît pas, jusqu'ici, de monnaies des premiers comtes de Hohen-Limburg. Nous croyons cependant devoir énumérer les successeurs immédiats de THIERRY I D'ISENBURG (1242-1297), ce sont : THIERRY II (1280-1522), THIERRY III (1518-1542), ÉVERARD (1531-1542), THIERRY IV (1548-1566) ⁽²⁾; peut-être que l'un ou l'autre jour un heureux hasard nous fera connaître les monnaies émises par ces comtes. A Thierry IV appartient peut-être déjà l'une ou l'autre des monnaies que nous attribuons à son fils et successeur, Thierry V.

A la mort de ce dernier, la branche de Hohen-Limburg se subdivisa en deux rameaux; ses fils, Guillaume I et Thierry VI, se partagèrent ses états. Guillaume, l'aîné, eut le château et le comté de Limburg, l'autre, l'avouerie de Rellinghausen et la seigneurie de Broich ⁽³⁾. Guillaume I

⁽¹⁾ Sur la seigneurie de Broich. V. VON KAMP, *Das Schloz und die Herrschaft Broich*. Mülheim-an-der-Ruhr, 1851.

⁽²⁾ Nous donnons les dates d'après Kremer.

⁽³⁾ Celle-ci restait cependant encore indivise, entre les deux frères, dans l'acte de partage passé en 1412. VON KAMP, p. 43.

étant décédé sans descendance mâle, laissa Limburg à son gendre, Gumbert de Nuenar.

Thierry VI fut dans l'impossibilité de s'opposer à cette transmission du comté dans une autre famille. Voici par suite de quelles circonstances. La seigneurie de Broich étant un fief du comté de Berg, qui alors appartenait au duc de Juliers, celui-ci l'avait donné en engagère au duc de Clèves, avec la petite ville de Mulheim-sur-la-Ruhr pour 6,000 écus d'or. Thierry de Limburg prêta hommage à ce dernier, le 1^{er} septembre 1432, mais bientôt il se brouilla avec ce prince, et le duc de Clèves lui enleva ses possessions pour les donner à son second fils, Henri de Limburg, qui dut promettre de ne plus laisser venir son père au château (1439). Henri lui-même ne fut pas longtemps paisible possesseur de Broich ; l'archevêque de Cologne, qui avait eu des démêlés avec lui, vint assiéger le château et s'en empara, le 18 septembre 1445.

Lorsque le duc de Juliers eut rendu au duc de Clèves la somme pour laquelle Mülheim et Broich avaient été engagés, il donna, le 14 février 1446, l'investiture de la seigneurie à Guillaume II, fils aîné de Thierry VI.

Guillaume songea alors à revendiquer le comté de Hohen-Limburg ; aidé de ses frères, il parvint à s'emparer de force du château de Limburg (1461). Au décès de Guillaume en 1478, son fils Jean lui succéda sous la tutelle de Henri de Limburg, fils puîné de Thierry VI, le même qui avait possédé Broich pendant quatre ans. Jean devenu majeur, épousa, en 1492, Élisabeth, fille du comte Frédéric de Nuenar, circonstance qui fit tomber les prétentions rivales de cette maison. Le comte de Limburg étant mort

en 1308, sans enfants, laissa pour successeur Wirich de Daun-Falkenstein, époux de sa nièce Ermengarde de Sayn, dont la fille et unique héritière épousa, en 1344, Grimprecht de Nuenar. La maison de Nuenar posséda Limburg jusqu'à ce que, également par alliance, le comté fut transmis aux Bentheim-Tecklenburg, qui l'ont encore aujourd'hui.

La maison de Limburg eut d'abord pour armes une rose; plus tard, elle porta un lion de gueules, couronné d'or, sur un champ d'argent. Ces dernières armoiries se trouvent encore, de nos jours, dans l'écu des Limburg-Styrum.

Toutes les monnaies que nous connaissons du comté de Limburg datent des xiv^e et xv^e siècles; on ne sait pas si les maisons de Daun-Falkenstein, de Nuenar et de Bentheim-Tecklenburg y exercèrent jamais le monnayage.

Nous allons successivement décrire les pièces que nous avons rencontrées en nature ou que nous reproduisons d'après Grote :

THIERRY V (1372-1397).

1. THEODERI — COMES. Le comte, à mi-corps, de face, la tête couronnée, tenant de la main droite un glaive, de la gauche une branche. Sur la cuirasse, il porte le lion de Limburg.

Rev. MONETA IN LIMBORCH. Une rose dans le champ.

Nous publions cette pièce d'après un exemplaire que nous avons sous les yeux, mais en nous aidant de la description qu'en donne Mader.

Argent.

2. ✠ ΠΥΡΟΝΥΣ ◦ CIVIS. Type ordinaire du gros tournois.

Rev. (Lég. intér.). ✠ DIDERICOS COMS. (Lég. extér.). BHOICTV SIT HOMEH OHI HRI. Au milieu du champ, une croix.

L'attribution de cette pièce laisse quelque incertitude, la légende portant seulement *Didericos coms* (pour *Didericus comes*). Nous croyons cependant pouvoir la donner à Limburg, parce que le nombre des comtes du nom de Thierry, battant monnaie au xiv^e siècle, n'est pas très-considérable, et qu'on connaît des *gros tournois* de plusieurs seigneurs voisins de Hohen-Limburg, tels que les abbés de Werden, les abbesses d'Essen et les comtes de Nassau.

3. GREVE DIDERIC D. Dans le champ, un grand L, entouré de tréfeuilles; l'inscription séparée par des rosettes.

Rev. Légende fruste, où l'on croit distinguer les lettres COM. Croix coupant l'inscription.

Billon.

4. GREVE DIDERIC H. Même type que le numéro précédent.

Rev. MOII-ETT-OEL-IMB. Croix coupant l'inscription.

Billon noir.

Ces deux pièces diffèrent de gravure et d'alloy; la seconde semble beaucoup moins ancienne que l'autre. Elles sont toutes deux des imitations des pièces de Louis de Creçy et de Louis de Male, comtes de Flandre. L'avers nous semble devoir être lu : *greve didderic d(e) L(imburg)*.

Il n'est pas sans exemple qu'une lettre placée au milieu du champ doive être ainsi rapportée à la légende, et l'on trouve souvent, sur les monnaies du moyen âge, des inscriptions seulement en partie latines.

GUILLAUME I (1397-1449).

5. **WILHĒLI — COM.** Le comte, à mi-corps, la tête couronnée, portant l'épée de la main droite, de la gauche une branche. Sur la cuirasse, le lion de Limburg.

Rev. **MONETA . NOVX.....** Rose en plein champ.

Argent.

La légende du revers n'est pas très-distincte.

6. * **WILH' C' DE × LIMB'.** Le comte, à mi-corps, la tête couronnée, portant l'épée de la main droite; sur sa poitrine, on voit le lion de Limburg.

Rev. * **MONETA * RO' * LIMBVR'.** Rose en plein champ.

Argent.

7. **WILM' COM' — DE ◦ LIMBO.** Le comte, à mi-corps, la tête couronnée, portant l'épée de la main droite, devant lui, l'écu de Limburg.

Rev. **MONETA × NOVX × LIMBVR.** Rose en plein champ.

Argent.

8. **WILH' CO' — DE LIMB'.** Même type que le n° 7.

Rev. * **MONETA * HO * LIMBOR'.** Même type.

Argent.

9. * WILHELM . COMES . DE . LIMBURGH .
Écu mi-parti à deux lions rampants, placés dans une double épicycloïde.

Rev. (Lég. extér.). SIMONO — HEN . O — BENEVO
— IANTV'. (Lég. intér.). MON — NOV — LIM —
BRG. Croix coupant les légendes, lesquelles sont séparées
par des rosettes.

Argent.

10. ✠ WILHELM' DEI' GRAT' COM' LIMBUR'
Lion couronné, debout, portant un écu écartelé de lions et
de fleurs de lis.

Rev. ✠ MONETA : NOV : FEL' : LIM-
BURGHENS. Croix cantonnée de deux lions et de deux
lis.

Argent.

Cette monnaie est imitée des gros frappés par Anthoine
de Bourgogne, comme duc de Luxembourg (1409-1415).

THIERRY VI (1397-1439), SEIGNEUR DE BROICH.

11. * DIDERICH * GREVE *. Le comte, à mi-
corps, la tête couronnée, portant l'épée de la main droite.
Sur sa cuirasse, on voit le lion de Limburg.

Rev. MONETA * NO' RELINCHVSx. Rose dans
le champ.

Argent.

12. DIDERIC — GREVE. Écu de Limburg,
surmonté d'un casque, avec cimier.

Rev. * MONETA * RELINCHVSEN'. Rose dans
le champ.

Argent.

13. DIDER⁹—GREVE. Même type que le numéro précédent.

Rev. * MONETA * RELINCHVSE⁹. Même type.

Argent.

Ces trois monnaies furent frappées à Rellinghausen. La suivante, qui paraît être d'une époque postérieure, est de la seigneurie de Broich :

14. DIDERIC⁹ * EO * DE * LIMBOR⁹. Saint-Pierre, à mi-corps, sous un portique. Il tient, de la droite, une croix, et, de la gauche, une clef.

Rev. MONET * — * T NOV * — * BROCH. Écu de Limburg, dans un entourage de forme triangulaire. Dans chaque coin du triangle, une rose.

Argent.

Nous publions cette pièce d'après GROTE, pl. VI, n° 126 ; un exemplaire se trouve décrit dans le *Catalogue de Renaissance*, sous le n° 27,218.

HENRI (1439-1443), SEIGNEUR DE BROICH.

15. * HENRICVS — EO * DE * LIM *. Saint Pierre, à mi-corps, sous un portique, tenant de la main droite une croix, et, de la gauche, une clef ; devant le saint, un écu de Limburg.

Rev. * MONET * — * NOV * — * BROCH. Écu écartelé du Palatinat, dans un entourage de forme triangulaire ; dans les angles supérieurs, un petit écu du Palatinat et un petit écu de Bavière ; dans l'angle inférieur, un ornement.

Argent.

16. * ΗΕΝΡΙΕΥΣ — ΕΘ * ΘΕ * ΛΙΜ *. Même type que le numéro précédent.

Rev. * ΜΟΝΕΤ — * ΝΟΥΤ' — * ΒΡΟΕ. Même type que le numéro précédent. Dans l'angle inférieur, une rose.

Argent.

17. * ΗΕΝΡΙΕΥΣ — ΕΘ * ΘΕ * ΛΙΜΒ'. Même type que les numéros précédents.

Rev. * ΜΟΝΕ' — * ΝΟΥΤ * — * ΒΡΟΕ'. Écu mi-parti, dans un entourage de forme triangulaire ; dans les coins des angles, les petits écus de Limburg (à la rose), de Limburg (au lion), et un autre.

Argent.

18. Quatre petits écus, placés en forme de croix ; le premier et le second de Limburg (au lion et à la rose), le troisième et quatrième (Palatinat et Bavière).

Bractéate.

Billon.

Le motif de la présence de l'écu des comtes palatins de la maison de Bavière ne doit pas être cherché dans la descendance des comtes de Limburg. Ce fut sans doute dans l'espoir de voir leurs monnaies plus facilement admises dans toutes les contrées rhénanes, qu'ils conservèrent ces armes, en imitant le type des pièces palatines.

M. Grote, en publiant une des pièces de Henri ⁽¹⁾, place son émission de 1478 à 1485. Il se fonde sur ce que Henri y prend le titre de comte de Limburg, tandis que Guillaume II, son frère aîné, ne mourut qu'en 1478. Nous

(1) L'exemplaire qu'il publie est légèrement varié de notre n° 45.

ne croyons pas devoir nous ranger de cet avis. Thierry VI prend également le titre de comte, du vivant de son frère, Guillaume I ; ensuite les gros au Saint-Pierre des comtes palatins et des évêques de Cologne, dont ces monnaies sont des imitations, remontent encore à la fin de la première moitié du xv^e siècle, ce qui concorde parfaitement avec l'époque à laquelle Henri de Limburg fut investi, par le duc de Clèves, de la seigneurie de Broich (1459-1445).

GUILLAUME II (1446-1478), SEIGNEUR DE BROICH, PUIS COMTE DE LIMBURG.

19. **WILHELM** — **EO * DE * LIM.** Même type que le n^o 16.

Rev. Même type et légende que le n^o 15.

Argent.

Nous publions cette pièce d'après Grote (pl. II n^o 19.)

JEAN II (1478-1508).

20. *** MONETA * NOVA * LIMBORGH.** Deux lions, assis en face l'un de l'autre ; dans le champ, trois étoiles ; à l'exergue, trois roses.

Rev. **ANNO * DNI * MCCCC LXXXVIII.** Croix évidée et ornée.

Argent.

Cette pièce, dont on ne connaît jusqu'ici qu'un seul exemplaire, a déjà été publiée dans un précédent volume de la Revue (1).

(1) 2^e série, t. IV, pl. XVII, n^o 3.

21. * MONETA x NOVIT * LIMBORGH. Lion ,
à gauche.

Rev. ✠ ANNO * DOMI * MCCCCLXXXVIII. Croix
évidée et ornée.

Billon.

Les n^{os} 20 et 21 sont imités des doubles briquets et des demi-briquets, frappés aux Pays-Bas, depuis Charles le Téméraire jusque sous Philippe le Beau. On connaît également un demi-briquet de Sophie de Gleichen, abbesse d'Essen.

L'absence du nom du comte sur ces deux pièces s'explique par la circonstance de la minorité de Jean.

Nous avons passé en revue toutes les monnaies des comtes de Limburg-sur-la-Lenne, que nous connaissons ⁽¹⁾ ; il nous serait agréable que les amateurs, qui posséderaient l'une ou l'autre variété inédite, nous en fissent parvenir une empreinte. Nous nous proposons de faire, sur les monnaies des comtes de Limburg, une petite monographie dont ces quelques pages sont une ébauche.

C. A. SERRURE.

Gand, le 1^{er} juillet 1862.

(1) Les exemplaires, que nous décrivons, appartiennent tous à M. le comte de Limburg-Styrum, de Gand.



1.

A.



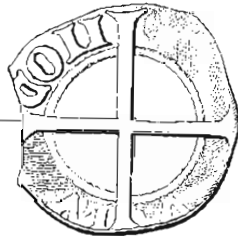
2.

A.



3.

B.



4.

B.



5.

A.



6.

A.



7.

A.



8.

A.



9.

A.



10.

A.



